

[Traduction]

Dans le contexte d'une résolution visant à abolir le Sénat, il importe peu de connaître les habitudes, la valeur personnelle ou la force, ou encore les défauts réels, imaginés ou supposés des membres de l'autre endroit. Il importe peu de connaître le montant qu'ils touchent pour leurs fonctions officielles, et j'emploie ce terme assez librement. Il importe peu de savoir quel revenu leur procurent d'autres activités éventuelles, s'ils touchent simplement une pension de sécurité de la vieillesse, à laquelle un grand nombre d'entre eux ont droit, ou alors une pension, plus des jetons de présence à titre d'administrateurs, plus d'autres revenus totalisant les centaines de milliers de dollars que gagnent, paraît-il, certains sénateurs. J'ai bien l'intention d'éviter les arguments trop personnels à ce sujet. Certes, ceux qui affectionnent le raisonnement déductif pourront naturellement conclure certaines choses de ces remarques générales, mais je leur demande de se restreindre. Je demande aux députés de me croire quand je dis que je n'ai pas l'intention de manquer de respect ou de me montrer insultant envers un membre de cet autre endroit dont je réclame l'abolition.

Je voudrais discuter en général du rôle d'une deuxième chambre. Dans l'histoire constitutionnelle des pays occidentaux, le bicaméralisme se justifiait à l'origine par la nécessité de représenter au Parlement les besoins de l'élément aristocratique de la société, d'une façon distincte. Montesquieu a exposé cette théorie classique dans *L'esprit des lois*. Les deuxièmes chambres ont d'ailleurs fait l'objet de critiques passionnées. L'objection soulevée par Sieyès lors de la Révolution française est bien connue: si la deuxième chambre contredit l'assemblée élue par le peuple, elle n'est pas démocratique. Si elle approuve toujours les décisions de la chambre populaire, elle est inutile. D'après Harold Laskey, quiconque examine la nature et l'histoire des deuxièmes chambres en général constatera que leur principale raison d'être est de retarder et, si possible, d'empêcher toute remise en question du statu quo. Elles sont en fait un des éléments de la tactique du conservatisme. Je tiens à souligner que je parle du conservatisme avec un petit «c», et je dois dire que beaucoup de mes amis du caucus conservateur trouvent aussi que l'existence du Sénat n'est pas conforme aux principes fondamentaux de la démocratie.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la deuxième chambre a été abolie au Danemark, en Suède et en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'en 1968 dans la province du Québec, qui était la dernière province canadienne à avoir une deuxième chambre. D'après une étude menée il y a une dizaine d'années, 84 pays ont une seule chambre élue, et seulement 55 pays ont deux assemblées.

Mon chef a expliqué les défauts de cette institution en disant qu'elle avait été créée à une époque où la démocratie canadienne manquait de maturité et que cette époque était révolue depuis longtemps. Le Sénat a été créé, à l'instar de nombreuses autres institutions canadiennes, d'après un modèle constitutionnel britannique. On ne passera pas pour révolutionnaire en disant que nous en sommes arrivés en 1985 au Canada à une phase de notre développement bien différente de celle où nous en étions en 1867 lorsque nous fonctionnions encore en grande partie comme un appendice de la mère patrie, en l'occurrence la Grande-Bretagne. Le Sénat canadien a été créé sur le modèle de la Chambre des Lords. Dans le système britannique, la Chambre des Lords avait pour raison d'être, sans que cela

Le Sénat

soit énoncé explicitement, de donner aux puissants, aux privilégiés et aux propriétaires terriens un frein à l'égard des initiatives de la société démocratique qu'ils avaient toujours gouvernée. On estimait en outre nécessaire d'instituer une seconde Chambre pour protéger les capitaux d'entreprises de commerce contre les œuvres d'un gouvernement du peuple.

● (1710)

Dans sa conception et son fonctionnement, le Sénat n'a rien de représentatif des régions au sens où nous l'entendons aujourd'hui, ni de démocratique. Il s'agit en fait, comme l'a dit un ancien député à la Chambre et prochain premier ministre de l'Ontario, d'une «institution non démocratique fonctionnant dans le giron d'un gouvernement démocratique». Je me reporte, bien sûr, à un article de Bob Rae.

Au cours de son existence, le Sénat a surtout servi d'instrument de favoritisme politique pour le parti au pouvoir et, à ce titre, a constamment fait l'objet de critiques de la part de notre parti. Il s'agit en un sens d'une porte de secours, d'une voie d'avancement ou d'une maison de retraite pour les deux principaux partis qui alternent à la tête du pays depuis 117 ans. Cette institution est, à mon avis, discréditée aux yeux du public. Nous devons bien sûr songer au fait qu'en abolissant tout simplement le Sénat nous n'allons pas nécessairement relever la Chambre des communes dans l'estime du public. C'est à nous-mêmes qu'il incombe d'y travailler.

Il est difficile pour moi de concevoir comment nous pourrions créer une institution authentiquement canadienne qui pourrait remplir, dans un contexte et d'une façon démocratiques, le rôle que le Sénat est présentement censé remplir. Il n'est pas difficile à comprendre que puisque l'élite gouvernante des partis libéral et progressiste-conservateur fournit les candidats éventuels à cette sinécure des vieux jours, ces personnes trouveront elles aussi difficile de se faire les artisans d'un mouvement de réforme. Il est par conséquent d'autant plus louable que certains députés du parti au pouvoir soient disposés à prendre la parole en faveur de la motion à l'étude.

Les façons dont on a abusé du Sénat sont en fait légion. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) en a parlé comme d'un refuge pour les laquais, les flagorneurs et les argentiers des grands partis. Je me demande pourquoi il n'en a pas fait un tableau complet en parlant aussi des argentières, ou même pourquoi il a été si généreux. Il s'agit d'un instrument primordial de favoritisme politique. Il s'agit d'un moyen de maintenir les politiciens à la retraite dans le train de vie auquel ils sont devenus habitués. La véritable question qu'il faudrait se poser, ce serait de savoir pourquoi ils se sont habitués à un si grand train pour commencer, plutôt que de savoir pourquoi un si grand train ne devrait pas être maintenu. Le Sénat a servi de refuge pour des ministres remerciés de leurs services. L'expression bien connue est «catapulté en haut».

L'usage le plus odieux auquel a servi le Sénat ces dernières années est à mon avis celui qu'ont mis en vogue l'ancien régime et son chef disparus dernièrement et pas le moins du monde regrettés. En effet, ils ont transformé le Sénat en un réservoir de retenue pour leurs équipes électorales. Je me réjouis de dire, bien que j'aurais aimé que les proportions aient été différentes, que les Canadiens ont rejeté de façon décisive lors des dernières élections cette attitude faite de grandes